

La Laïcité

Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité, piliers du « Vivre ensemble » en paix !

I – Un peu d'histoire

La Laïcité est née en France de la philosophie des lumières. Notre pays a une longue tradition laïque dont on peut suivre l'histoire dans les textes fondamentaux.

a) La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789

Son article 1^{er}, affirme que « **Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit** ».

L'article 10 précise que « **Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi** ».

b) Le préambule de la Constitution de 1946

Il reste intégré à notre Constitution et affirme : « Le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés ».

c) La Constitution française de 1958 qui tout en intégrant les deux textes précédents précise :

« **La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale** ».

II – Et maintenant ?

La Laïcité porte en elle l'idée de la vie paisible en société, riche de sa diversité d'identités individuelles et collectives et de sa pluralité spirituelle.

S'appuyant sur une organisation politique républicaine, la Laïcité garantit :

- à chacun de vivre librement ses options spirituelles ou convictions philosophiques en privé.
- à tous de disposer d'un espace commun public, assurant liberté et égalité.

Elle crée un espace commun à tous les hommes, tout en leur permettant de garder librement leurs différences (langues, traditions, religions, convictions, croyances...).

Elle participe à créer les conditions de la fraternité des citoyens au sein de la Nation, de la République.

III – Quels sont les principes de la Laïcité* ?

La Laïcité met en jeu 3 principes :

- **La liberté de conscience** assure à chacun le droit de croire ou de ne pas croire, le droit de choisir en toute liberté son option spirituelle : religieuse, athée, agnostique... voire indifférence à toute religion. C'est un des rôles de l'École de la République de permettre d'acquérir cette liberté de conscience.

* Le mot *laïc* vient du grec via le latin ecclésiastique.

– *Laïkos*, adjectif grec (de *laos*, le peuple, la nation), signifie : ce qui vient du peuple, populaire. Le latin ecclésiastique en a tiré *laicus*, adjectif qui qualifie celui qui n'a pas reçu les ordres de cléricature. En français : *lai*, *laïc*, opposé à *clerc*.

L'adjectif *laïc* qualifie ce qui est étranger à toute confession ou doctrine religieuse. Ex : État laïque, ce mot est récent. Il apparaît dans le Littré en 1871, où il est compris dans le sens de *laicus*, c'est-à-dire comme une séparation entre les religions, qui relèvent de la vie privée, et les institutions publiques et l'État, indépendants de toute église.